



Conseil économique et social

Distr. générale
14 février 2006
Français
Original : anglais

Commission du développement social

Quarante-quatrième session

8-17 février 2006

Point 3 de l'ordre du jour provisoire

Suivi du Sommet mondial pour le développement social et de la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale

Afrique du Sud* : projet de résolution

Aspects sociaux du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique

La Commission du développement social recommande au Conseil économique et social d'adopter le projet de résolution suivant :

« Aspects sociaux du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique »

Le Conseil économique et social,

Rappelant le Sommet mondial pour le développement social, tenu à Copenhague du 6 au 12 mars 1995¹, et la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale, intitulée "Sommet mondial pour le développement social et au-delà : le développement social pour tous à l'heure de la mondialisation", tenue à Genève du 26 juin au 1^{er} juillet 2000,

Réaffirmant la Déclaration du Millénaire en date du 8 septembre 2000², la Déclaration des Nations Unies sur le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique³ en date du 16 septembre 2002, la résolution 57/7 de l'Assemblée générale en date du 4 novembre 2002 sur l'examen et l'évaluation finals du Nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90 et son appui au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique,

* Au nom des États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres du Groupe des 77, et de la Chine.

¹ *Rapport du sommet mondial pour le développement social, Copenhague, 6-12 mars 1995* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.96.IV.8).

² Résolution 55/2 de l'Assemblée générale.

³ Résolution 57/2 de l'Assemblée générale.



Se félicitant des conclusions du Sommet extraordinaire de l'Union africaine sur l'emploi et la réduction de la pauvreté, qui s'est tenu à Ouagadougou les 8 et 9 septembre 2004,

Réaffirmant les engagements pris à l'occasion du Sommet mondial de 2005⁴ pour répondre aux besoins particuliers de l'Afrique,

Conscient de la corrélation entre les priorités du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique et celles de la Déclaration du Millénaire, dans laquelle la communauté internationale s'est engagée à prendre en considération les besoins particuliers de l'Afrique, ainsi que de la nécessité d'atteindre les objectifs de développement convenus à l'échelle internationale, notamment ceux énoncés dans la Déclaration du Millénaire,

Sachant que les pays d'Afrique sont responsables au premier chef de leur développement économique et social et qu'on ne saurait trop insister sur l'importance du rôle que les politiques et stratégies nationales de développement jouent à cet égard, et que les efforts de développement nationaux doivent être soutenus par un environnement économique international favorable, et rappelant, dans ce contexte, l'appui accordé au Nouveau Partenariat par la Conférence internationale sur le financement du développement⁵,

1. *Se félicite* de l'adoption du chapitre intitulé "Développement durable pour l'Afrique" du Plan de mise en œuvre du Sommet mondial pour le développement social (Plan de mise en œuvre de Johannesburg⁶);

2. *Souligne* que le développement économique et social et la protection de l'environnement sont des volets interdépendants et complémentaires du développement durable;

3. *Salue* les progrès accomplis par les pays d'Afrique dans la réalisation des engagements qu'ils ont pris dans le cadre de la mise en œuvre du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique³ de renforcer la démocratie, les droits de l'homme, la bonne gouvernance et une gestion économique rigoureuse, et encourage ces pays à poursuivre, en y associant les parties prenantes et notamment la société civile et le secteur privé, les efforts qu'ils ont engagés dans ce domaine en créant et en renforçant les institutions nécessaires à la bonne gouvernance, et suscitant un climat propre à attirer les investissements étrangers directs en vue du développement de la région;

4. *Souligne* que la démocratie, le respect de tous les droits de l'homme et libertés fondamentales, y compris le droit au développement, une gouvernance et une administration transparentes et responsables dans tous les secteurs de la société, ainsi qu'une participation effective de la société civile, des organisations non gouvernementales et du secteur privé font partie des

⁴ Résolution 60/1 de l'Assemblée générale.

⁵ *Rapport de la Conférence internationale sur le financement du développement, Monterrey (Mexique), 18-22 mars 2002* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.02.II.A.7).

⁶ *Rapport du Sommet mondial pour le développement social, Johannesburg (Afrique du Sud), 26 août-4 septembre 2002* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.03.II.A.1 et rectificatif), chap. I, résolution 2, annexe.

éléments de base indispensables à la réalisation d'un développement social durable centré sur l'être humain;

5. *Note* que la mise en œuvre du Mécanisme d'évaluation intra-africaine, en particulier l'achèvement de l'exercice d'auto-évaluation dans certains pays, l'accueil de missions d'appui et le lancement, dans d'autres pays, du processus préparatoire national en vue de l'évaluation, a bien progressé, et invite instamment les États africains à se joindre dès que possible au Mécanisme à titre prioritaire et à en renforcer le processus afin de le rendre plus efficace;

6. *Rappelle* les efforts que font les pays africains et les organisations régionales et sous-régionales africaines, y compris l'Union africaine, pour élaborer des plans directeurs sectoriels et exécuter des programmes spécifiques du Nouveau Partenariat ainsi que pour intégrer le souci de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes;

7. *Souligne* qu'il importe que les pays africains continuent de coordonner, en fonction de leurs stratégies et priorités nationales, tous les types d'aide extérieure, y compris l'aide qui leur est fournie par des organisations multilatérales, afin de l'intégrer utilement à leurs processus de développement;

8. *Encourage* une intégration plus poussée par les pays africains des priorités et objectifs du Nouveau Partenariat, notamment les systèmes de savoir autochtones ou traditionnels, dans les programmes des instances et organisations régionales;

9. *Rappelle* que l'Union africaine et les communautés économiques régionales ont un rôle essentiel à jouer dans l'application du Nouveau Partenariat et, à cet égard, encourage les pays africains, avec l'aide de leurs partenaires de développement, à augmenter leur appui pour accroître les capacités de ces institutions;

10. *Souligne* que l'avancement de la mise en œuvre du Nouveau Partenariat est également tributaire d'un environnement national et international propice à la croissance et au développement de l'Afrique, passant notamment par des politiques générales favorables au développement du secteur privé et à la création d'entreprises;

11. *Estime* que, si le développement social incombe au premier chef aux gouvernements, la coopération et l'aide internationales sont toutefois indispensables pour atteindre pleinement cet objectif;

12. *Se félicite* des efforts déployés par les partenaires de développement pour renforcer la coopération avec le secrétariat du Nouveau Partenariat;

13. *Salue* le concours des États Membres à la mise en œuvre du Nouveau Partenariat dans le cadre de la coopération Sud-Sud et, à cet égard, encourage la communauté internationale, y compris les institutions financières internationales, à soutenir les efforts des pays africains, notamment au moyen de la coopération triangulaire;

14. *Reconnaît* l'importance que revêtent les diverses initiatives lancées par les partenaires de développement de l'Afrique ces dernières années,

notamment celles de l'Organisation de coopération et de développement économiques, du Plan d'action du Groupe des Huit pour l'Afrique, de l'Union européenne et de la Conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique, le rapport de la Commission pour l'Afrique intitulé "Notre intérêt commun" et le Forum du Partenariat pour l'Afrique, et souligne à cet égard qu'il importe de coordonner de telles initiatives en faveur de l'Afrique et d'apprécier le niveau et l'étendue de l'aide fournie au regard des annonces de contributions;

15. *Relève* le rôle important du Forum du Partenariat pour l'Afrique, tel que défini dans le mandat révisé daté du 5 octobre 2005, à savoir notamment un rôle de catalyseur des mesures prises pour concrétiser les engagements de l'Afrique et de ses partenaires de développement et un rôle de coordination du soutien aux priorités de l'Afrique et au Nouveau Partenariat, et encourage le Forum à accroître ses efforts à cet égard;

16. *Demande instamment* que l'on continue d'œuvrer en faveur de mesures devant permettre de relever les défis que sont l'élimination de la pauvreté et la réalisation du développement durable en Afrique, notamment, le cas échéant, en faveur de mesures d'allègement de la dette, d'amélioration de l'accès aux marchés, d'appui au secteur privé et à la création d'entreprises, d'accroissement de l'aide publique au développement, de stimulation de l'investissement étranger direct et de transfert de technologie;

17. *Note* que de nombreux partenaires du développement ont récemment augmenté leurs annonces d'aide publique au développement, notamment le Groupe des Huit et l'Union européenne, dont les engagements conduiront à augmenter de 25 milliards de dollars par an d'ici à 2010 l'aide publique au développement de l'Afrique, et encourage tous les partenaires de développement à assurer l'efficacité de l'aide en appliquant la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement : appropriation, harmonisation, alignement, résultats et responsabilité mutuelle, adoptée en 2005⁷;

18. *Est conscient* que les gouvernements nationaux et la communauté internationale doivent poursuivre leurs efforts, à l'appui du développement des pays africains, pour accroître le flux de ressources nouvelles et additionnelles, de toute provenance, publique et privée, intérieure et étrangère, destinées au financement du développement;

19. *Note avec satisfaction* que les partenaires de développement s'efforcent d'aligner plus étroitement leur appui financier et technique à l'Afrique sur les priorités du Nouveau Partenariat telles qu'elles ressortent des stratégies nationales de réduction de la pauvreté et autres stratégies similaires, et les encourage à redoubler d'efforts en ce sens;

20. *Prend note* des activités menées par les institutions de Bretton Woods et la Banque africaine de développement dans les pays africains, et invite celles-ci à continuer de soutenir la réalisation des priorités et des objectifs du Nouveau Partenariat;

⁷ Texte disponible à l'adresse suivante : <<http://www1.worldbank.org/harmonization/PARIS/ParisDeclarationFrench.pdf>>.

21. *Invite* le Secrétaire général, dans le cadre de la suite à donner au Sommet mondial de 2005, à insister auprès des organismes des Nations Unies pour qu'ils aident les pays africains à appliquer des initiatives à effet rapide s'inspirant de leurs stratégies et priorités nationales de développement, pour leur permettre d'atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement, et prend acte à cet égard des engagements récents de certains pays donateurs;

22. *Note* que les organismes des Nations Unies font activement usage du mécanisme de consultation régional comme moyen de renforcer la collaboration et la coordination au niveau régional, et les encourage à intensifier leurs efforts en vue de formuler et d'exécuter des programmes communs à l'appui du Nouveau Partenariat au niveau régional;

23. *Encourage* les fonds, programmes et institutions spécialisées des Nations Unies à continuer de renforcer leurs mécanismes de coordination et de programmation, et à simplifier et harmoniser leurs modalités de planification, décaissement et information, accroissant ainsi l'efficacité de l'appui fourni aux pays africains pour la mise en œuvre du Nouveau Partenariat;

24. *Note* que les organismes des Nations Unies collaborent de plus en plus étroitement dans l'appui qu'ils fournissent au Nouveau Partenariat, et prie le Secrétaire général de les inviter à renforcer encore la cohérence des activités qu'ils mènent pour soutenir le Nouveau Partenariat, selon les modules convenus;

25. *Accueille avec satisfaction* le rapport du Groupe consultatif du Secrétaire général sur l'appui international au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique⁸ et attend avec intérêt son rapport supplémentaire, qui contiendra des recommandations sur les mesures de nature à mieux soutenir la mise en œuvre du Nouveau Partenariat;

26. *Prie* la Commission du développement social de continuer à aider les pays africains à mieux faire connaître les aspects sociaux du Nouveau Partenariat et la mise en œuvre de celui-ci et de formuler des recommandations sur les mesures à prendre pour y parvenir, qui seront examinées à la session directive de la Commission en 2008;

27. *Prie* le Secrétaire général de continuer à renforcer le Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique et demande à celui-ci de collaborer avec le Département des affaires économiques et sociales et de tenir compte des aspects sociaux du Nouveau Partenariat dans les rapports d'ensemble qu'il présentera à l'Assemblée générale à sa soixante et unième session;

28. *Demande* que l'on continue d'accorder une attention particulière à la famille, aux jeunes, aux personnes âgées, aux personnes handicapées et aux personnes séropositives ou atteintes du sida, du paludisme ou d'autres maladies infectieuses, ainsi qu'aux chances inégales créées par la mondialisation et aux inégalités persistantes dans le système économique mondial;

29. *Décide* que la Commission du développement social devra continuer d'examiner le Nouveau Partenariat pour le développement de

⁸ A/60/85.

l'Afrique au titre de son point de l'ordre du jour consacré aux initiatives régionales lors des débats sur ses thèmes prioritaires futurs qui auront lieu à sa quarante-cinquième session, y compris les résultats des ateliers régionaux portant sur la question. »
